



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)
RÉUNION NO 2017-06
Le 21 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Charles Bouchard

Membres présents

Alain Martel Roger Dupéré
Kenneth Akerley Charles Bouchard
Guy Côté Cynthia Lajoie

Membres absents

Michael Bossé
Josée Levesque

Personnel

Urbaniste Michel Rodrigue Poulin
Adjointe administrative Nathalie Roy

Article 2017-06, 01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Roger Dupéré, appuyé de Mme Cynthia Lajoie que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.
Adoptée

Article 2017-06, 02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2017-05

Il est proposé par M. Guy Côté, appuyé de M. Kenneth Akerley que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2017-05 soit accepté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2017-06, 03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

Aucun

Article 2017-06, 04 VILLE DE SAINT-LÉONARD

Euclide Levesque – 151, rue St-Antoine
(CSR.11939 – 21 septembre 2017)

Dossier présenté par Michel Rodrigue Poulin, urbaniste

ARRÊTÉ NO 111.5-2017-CSR – MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE ZONAGE DE SAINT-LÉONARD

Le conseil municipal propose de modifier son Arrêté de zonage, il demande l'avis du CRP sur la modification suivante :

1. Changer la vocation du lot situé au 151, rue St-Antoine de R1-résidentiel à AI-Aménagement Intégré.

Le personnel de la CSRNO recommande au CRP de ne pas recommander au conseil la modification de zonage.

Considérant qu'il est possible que le garage devienne un deuxième bâtiment principal sur un même lot malgré les conditions de l'entente, que cette modification de zonage a pour but de permettre la construction d'un garage hors norme sur un seul terrain, qu'il serait plus juste de considérer une modification des normes de façon à ce qu'elles soient valables dans toute la zone R1-résidentielle, qu'il y a des imprécisions et des erreurs dans l'entente, que cette modification de zonage ne respecte pas le plan municipal et qu'une dérogation visant à permettre le même projet a été refusée au mois de juin 2017, il est proposé par M. Roger Dupéré, appuyé de M. Alain Martel que le CRP ne recommande pas la modification telle que proposée.

1 non 5 oui

Adopté

Article 2017-06, 05 VILLAGE DE SAINTE-ANNE

Denis Roy – 1^{ère} avenue
(CSR.11932 – 21 septembre 2017)

Dossier présenté par Michel Rodrigue Poulin, urbaniste

ARRÊTÉ NO 31-M02 – MODIFIANT LE PLAN RURAL DE SAINTE-ANNE

Le conseil municipal propose de modifier son Plan rural, il demande l'avis du CRP sur la modification suivante :

- 1. Changer la vocation d'une partie du lot situé sur la 1^{ère} avenue (nid 35261700) de R2-résidentielle à I1-Industrielle légère.

Le personnel de la CSRNO recommande au CRP de recommander au conseil la modification de zonage.

Considérant que le terrain ciblé est adjacent à la zone industrielle prévue et que le risque de conflit d'usage est minime puisque le site choisi est séparé du reste du village par un boisé, il est proposé par M. Roger Dupéré, appuyé de M. Guy Côté que le CRP recommande la modification telle que proposée sujet à clarifier si le terrain doit être subdivisé.

Adopté à l'unanimité

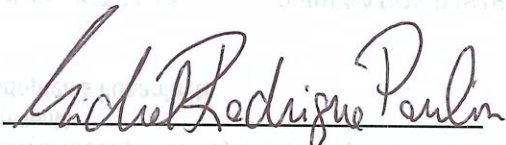
Article 2017-06, 06 RAPPORT DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT

Il est proposé par Mme Cynthia Lajoie, appuyé de M. Alain Martel, que les rapports de construction et de lotissement soient acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

Article 2017-06, 07 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par M. Alain Martel à 19h35.



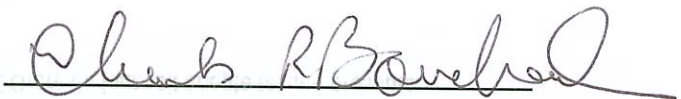
Michel Rodrigue Poulin, Urbaniste



Nathalie Roy - Secrétaire de séance

16 novembre 2017

Date



Charles Bouchard –Président